

Parcours de l'utilisateur

Les étapes pour réaliser une demande de CNI / Passeport



Préparer les documents

1

- Livret de famille (pour une demande de CNI pour les -18 ans)
- Extrait d'acte de naissance (avec filiation)
- Avoir une adresse e-mail valide



Si besoin :
se faire
accompagner
numériquement
dans la
pré-demande

2

- Point d'Accueil Numérique en préfecture et sous-préfectures
- Espaces France services : <https://shorturl.at/iXZ04>



Prendre rendez-vous en ligne pour finaliser la demande en mairie dotée d'une station biométrique

3

- Aide à la prise de rendez-vous au Point d'Accueil Numérique en préfecture et sous-préfectures, ou en espace France services



Finaliser la demande dans une mairie dotée d'une station biométrique

4

- Apporter une photo d'identité récente et conforme + la copie de la pré-demande en ligne (contenant un QR code)
- Collecte et vérification des données de la pré-demande
- Prise d'empreintes
- Envoi de la demande au CERT
- Mise en fabrication et délivrance du titre d'identité



CNI & PASSEPORTS DE LA PRÉ-DEMANDE À LA DEMANDE



LE PARCOURS DE L'USAGER

1. Pré-demande

- ➔ Je réalise ma pré-demande sur le site : ants.gouv.fr
- ➔ J'obtiens un RDV pour le dépôt de dossier en mairie dotée d'une station biométrique

EN AUTONOMIE

Chez moi via un ordinateur, une tablette ou un smartphone



OU ACCOMPAGNÉ

- ➔ En espace France services
- ➔ En préfecture ou sous-préfectures

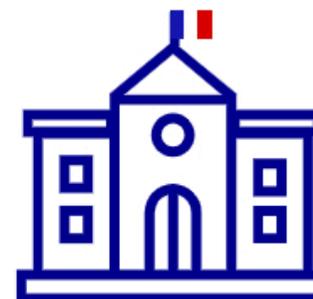


2. Demande

- ➔ J'apporte mon numéro de la pré-demande en ligne
- ➔ Je fais compléter mon dossier par l'agent de mairie
- ➔ Je fais la prise d'empreintes
- ➔ Je retire ma CNI* et/ou mon passeport
- ➔ J'apporte une photo d'identité récente et conforme + la copie de la pré-demande en ligne (contenant un QR code)

*Carte Nationale d'Identité

EN MAIRIE



La mairie doit être dotée d'une station biométrique